

CRÉDIT D'IMPÔT 2019

Le **Crédit d'Impôt Transition Energétique (CITE)** permet de déduire de l'impôt sur le revenu une partie des dépenses engagées pour vos travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique de votre logement.



LES BÉNÉFICIAIRES :

Sans condition de ressources, le CITE est destiné aux locataires, propriétaires ou occupants à titre gratuit fiscalement domiciliés en France et qui souhaitent réaliser des travaux d'économie d'énergie pour leur habitation principale. Le plafond global de dépenses ouvrant droit au CITE est inchangé. Il reste fixé à :

- **8 000 €** pour une personne célibataire, veuve ou divorcée
- **16 000 €** pour un couple marié ou pacsé, soumis à une imposition commune. Cette somme étant majorée de **400 €** par personne à charge. Ce plafond s'applique pour un même logement et au titre d'une période de cinq années consécutives.



LES CONDITIONS :

- 1 Le logement doit :**
 - Être une maison individuelle ou un appartement
 - Être utilisé en tant que résidence principale
 - Avoir été achevé depuis plus de deux ans
- 2** Le CITE ne peut bénéficier à l'acquisition de **fenêtres double vitrage** que si celles-ci viennent en **remplacement de parois en simple vitrage**.
- 3** Le **CITE pour les fenêtres est de 15 %** (du montant des matériaux, équipements, appareils et dépenses de diagnostic de performance énergétique) dans la limite d'un **plafond de 100 € par fenêtre**.
- 4** Les critères de performances minimales requis restent les mêmes qu'en 2018 (cf page suivante)

[**> Plus d'infos sur le CITE**](#)

CONFORMITÉ DES MENUISERIES SAPA AUX EXIGENCES FISCALES 2019



Le présent document atteste du détail des **menuiseries aluminium Sapa éligibles au CITE**, reconduit du 1^{er} janvier 2019 sous les nouvelles conditions issues de la Loi de finances 2019 pour chacune des séries, suivant les dimensions conventionnelles CSTB et configuration des châssis pour DTA.

Le **taux réduit de 5,5 %** de la TVA est maintenu sur la base de l'article 200 quater 2018.

Les travaux portant sur la pose, l'installation et l'entretien des fenêtres, portes d'entrée et volets isolants donnant sur l'extérieur, restent éligibles au taux de 5.5% pour l'année 2019.

1 FENÊTRES ET PORTES-FENÊTRES

Exigences minimales requises : $U_w \leq 1.7 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ – $Sw \geq 0.36$

		F - 1 Vt	F - 2 Vtx	PF - 1 Vt	PF - 2 Vtx
50 S	$U_g \leq 1.0$	✓	✓	✓	✓
Performance 70 FP	$U_g \leq 1.1$	✓	✓	✓	✓
Performance 70 OC+	$U_g \leq 1.1$	✓	✓	✓	✓

2 COULISSANTS

Exigences minimales requises : $U_w \leq 1.7 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ – $Sw \geq 0.36$

		CL - 2 Vtx
80S new Th+	$U_g \leq 1.1$	✓
Performance 70 CL	$U_g \leq 1.2$	✓
ARTLINE*	$U_g \leq 1.0$	✓

NOTA :
Dimensions conventionnelles CSTB
 F - 1 Vt : 1.25 x 1.48 m / 2 Vtx : 1.53 x 1.48 m
 PF - 1 Vt : 0.96 x 2.18 m / 2 Vt : 1.53 x 2.18 m
 Ug=1.1 : Dv 4-16-4 Sgg planitherm ultra N face 3
 Ug=1.0 : Dv 4-16-4 Sgg planitherm dual 1.0 faces 3 et 4
 Ug=0.9 : Dv 4-16-4 Sgg planitherm dual 0.9 faces 3 et 4
 Intercalaire Ultimate Swisspacer Sgg : 0.030 < g < 0.036
 Intercalaire Tgi-spacr : 0.045 < g < 0.054

*Coulissants grandes dimensions